



Rentrée 2023-2024

DEMANDE DEROGATION

**A REMETTRE AU SERVICE ÉDUCATION ENFANCE
AVANT LE VENDREDI 28 AVRIL 2023 16H.**

TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE OU REMISE HORS DÉLAI NE SERA PAS EXAMINÉE.

Nom et prénom des représentants légaux :

Adresse :

Mail :Tél. :

Secteur de rattachement: Zulberti Pringolliet Chef-Lieu Héry-Sur-Ugine Extérieur

ENFANT(S) CONCERNE(S) PAR LA DEMANDE

Nom et prénom des enfants	Date de naissance	Ecole actuelle / Classe	Ecole demandée

MOTIF DE LA DEMANDE ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Rapprochement de fratrie dans le groupe scolaire :
Nom et prénom de l'enfant.....
Date de naissance :
- Si domiciliation à l'extérieur de la commune et qu'un des parents travaille sur le secteur de l'école demandée → Faire remplir l'attestation au verso par l'employeur
- L'assistante maternelle se situe sur le secteur de l'école demandée
→ Fournir le contrat avec l'assistante maternelle ou une attestation écrite de l'assistante maternelle et attestation d'agrément)
- Autre motif → Préciser la demande au verso et joindre tout justificatif nécessaire.

Je soussigné(e).....responsable légal de l'enfant,déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. J'ai également pris note que :

- Seuls les dossiers complets seront étudiés.
- Toutes les demandes seront étudiées par la commission scolaire et je serai informé(e) de sa décision par courrier.
- Les dérogations sont accordées après étude du dossier et dans la mesure des places disponibles en fonction des effectifs scolaires.

Fait à Ugine, le

Signature des représentants légaux :

